

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024_84



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 84

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	21
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 1^{er} octobre 2024

**OBJET : AVENANT DE
PROROGATION AU BAIL
EMPHYTÉOTIQUE DU 31 AOUT
2007**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEYNET J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON
F. DIANA C. CORNU C. QUERNEC GARIN
C. MATTERA A. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : ARNOUX R. « pouvoir à
BAARSCH C. » RACINE FREIXENET M.
« pouvoir à DENERVAUD M. » GEROUDET
A. CHANTELOT L.**

Est élue secrétaire de la séance : MATTERA A

Madame le maire rappelle au conseil municipal le bail emphytéotique signé le 31 août 2007 avec Madame Isabelle COSTA de SAINT GENIX de BEAUREGARD, sur les parcelles cadastrées section B, n° 21, n° 80, n° 81 et n° 82 aux lieux-dits « les nants ouest et la crau ».

Ce bail était conclu pour une durée de 18 années, du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2024, à usage exclusif de camping, moyennant un loyer équivalent de 360 € à la signature et indexé sur le coût de la construction.

Madame le maire présente un avenant de prorogation de 5 années, établi aux mêmes conditions, en ajoutant que l'immeuble loué pourra, à titre exceptionnel, être utilisé en tant que parc de stationnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant de prorogation du bail emphytéotique sur les parcelles cadastrées section B, n° 21, n° 80, n° 81 et n° 82 aux lieux-dits « les nants ouest et la crau » ;

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/24

ID : 074-217400704-20241008-D2024_84-DE

S²LO



AUTORISE Madame le maire, ou en cas d'empêchement son premier adjoint,
Monsieur Jérôme TRONCHON, à signer ledit bail.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Audrey MATTERA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Audrey MATTERA', written over a vertical line.

Le maire
Pascale MORIAUD

